
Erratum

Erratum

Projet de loi n° 57

(2010, chapitre 3)

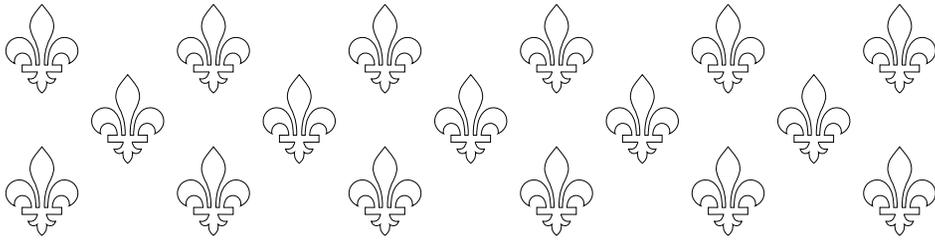
Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 28 avril 2010,
142^e année, numéro 17, page 1497.

La page couverture de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, telle que publiée dans le numéro 17 de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, page 1497, doit se lire en remplaçant « **Adopté le 18 mars 2010** » par « **Adopté le 23 mars 2010** ».

La page couverture ainsi corrigée figure sur la page suivante.

53671



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 57
(2010, chapitre 3)

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Présenté le 12 juin 2009
Réimpression déposée le 19 novembre 2009
Principe adopté le 1^{er} décembre 2009
Adopté le 23 mars 2010
Sanctionné le 1^{er} avril 2010

Éditeur officiel du Québec
2010